

# Communiqué Réinscription en Doctorat

Les réinscriptions en cycle Doctoral, auront lieu du **1<sup>er</sup> au 30 Septembre de chaque année.**

La procédure de réinscription (2ème ou 3ème année doctorat) & réinscription avec dérogation (4ème, 5ème et 6ème année doctorat) est ouverte du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre de chaque année (délai de rigueur).

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE REINSCRIPTION (FORMAT PAPIER)**

### **✓ Réinscription en 2ème ou 3ème année :**

- Le formulaire de réinscription rempli et signé (le justificatif de paiement doit obligatoirement accompagner le formulaire de réinscription).
- Le rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche validé par le Directeur de thèse.

### **✓ Réinscription avec dérogation (4ème, 5ème et 6ème année) :**

- Le formulaire de réinscription rempli et signé (le justificatif de paiement doit obligatoirement accompagner le formulaire de réinscription).
- Le rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche validé par le Directeur de thèse.
- Le formulaire de prorogation rempli, signé et validé par le directeur de thèse.

### **N.B :**

**Les doctorants sont priés de remplir soigneusement les documents de réinscription, les faire signer par le Directeur de thèse, et les déposer dans une enveloppe portant le nom du doctorant à la Direction du CEDOC au plus tard **le 30 septembre de chaque année.****

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

**Passé les délais, aucune réinscription n'est autorisée.**